

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 8 juillet 2026

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 8 juillet 2026 à compter de 19 h 30 au centre administratif de la MRC de La Matapédia, situé au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

- | | |
|--|---|
| M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas) | Mme Sophie Lapointe (Saint-Tharcisius) |
| Mme Sylvie Blanchette (Amqui) | M. Guy Gendron (Saint-Noël) |
| M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui) | M. Lorenzo Ouellet (Sayabec) |
| M. Martin Carrier (Saint-Damase) | M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs) |
| M. Patrick Fillion (Saint-Moïse) | Mme Odile Roy (Causapsca) |
| Mme Chantal Gagné (Lac-au-Saumon) | M. Nelson Thériault (Sainte-Érène) |
| M. Georges Guénard (Saint-Vianney) | M. Maxime Tremblay (Val-Brillant) |
| Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie) | M. Aubert Turcotte (Saint-Léon-le-Grand) |
| M. Martin Landry (Albertville) | |

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, et M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, sont aussi présents.

Absence :

M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

Personnes-ressources présentes :

Aucune.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2026-153 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 8 juillet 2026

Le quorum (le tiers des membres représentant au moins la moitié des voix) étant constaté, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 19 h 30.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2026-154 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2026

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Lorenzo Ouellet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2026 – Adoption
4. Période de questions de l'assistance
5. Communication du Service de foresterie
 - 5.1. Réalisation de travaux dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2026 (TNO Lac-Casault, secteur Lac-Huit-Mille) – Décision
 - 5.2. Construction d'un bâtiment d'accueil et d'un garage (Parc régional du Lac-Matapédia) – Décision
6. Communication du Service de développement
 - 6.1. Mesure concertation pour l'emploi – Valorisation des professions – Décision
7. Communication du Service d'administration
 - 7.1. Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent – Préservation intégrale de la gestion de l'offre – Décision
8. Période de questions de l'assistance
9. Autres sujets
 - 9.1. Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 9 septembre 2026 à 19 h 30
10. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026 – ADOPTION

Résolution CM 2026-155 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2026

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2026. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

5.1 Réalisation de travaux dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2026 (TNO Lac-Casault, secteur Lac-Huit-Mille) – Décision

Résolution CM 2026-156 concernant l'adjudication du contrat L8M-07908-2026.4 (amélioration de la route du Lac-Huit-Mille, TNO Lac-Casault)

- Considérant que la réalisation de travaux d'amélioration et de pérennisation de l'infrastructure de la route du Lac-Huit-Mille (TNO Lac-Casault) est nécessaire, notamment pour le creusage et le reprofilage des fossés, l'installation et le remplacement de ponceaux de drainage, ainsi que le rechargement complet de la surface de roulement ;
- Considérant qu'une première phase de travaux d'amélioration a été amorcée en 2025 sur cette même route par l'entreprise Les Entreprises Georges Valois et fils Inc., et que des conditions de terrain difficiles et des contraintes budgétaires n'ont pas permis de la compléter entièrement ;
- Considérant que la soumission déposée par l'entreprise respecte rigoureusement les estimations et les enveloppes budgétaires prévues par la MRC ;
- Considérant que cette dépense, d'un montant global de 48 939,11 \$ (taxes incluses), est admissible et entièrement financée sous l'enveloppe du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2026 ;
- Considérant que ces travaux sont prévus au budget d'investissement des territoires non organisés (TNO) pour l'année en cours ;
- Considérant que tous les membres du conseil, le cas échéant, ont déclaré tout conflit d'intérêts ou situation potentielle de conflit d'intérêts et se sont retirés des délibérations et du vote conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

- D'octroyer le contrat L8M-07908-2026.4 – Amélioration de la route du Lac-Huit-Mille (TNO Lac-Casault) à Les Entreprises Georges Valois et fils Inc. pour un montant total de 48 939.11 \$ (taxes incluses) ;
- D'inscrire cette adjudication au système électronique d'appel d'offres (SÉ@O), conformément à la réglementation en vigueur.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.2 Construction d'un bâtiment d'accueil et d'un garage (Parc régional du Lac-Matapédia) – Décision

Résolution CM 2026-157 concernant l'annulation de l'appel d'offres public (référence 7.5-7000-26-09)

- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour la construction d'un bâtiment d'accueil et d'un garage au Parc régional du Lac-Matapédia ;
- Considérant que lors de l'ouverture des soumissions le 7 juillet 2026, une seule proposition a été déposée, et qu'elle n'est pas conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Maxime Tremblay, il est résolu :

1. De rejeter la soumission reçue en raison de sa non-conformité ;

2. D'annuler l'appel d'offres public numéro 7.5-7000-26-09.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2026-158 **concernant la stratégie de réalisation et prochaines étapes du projet de construction d'un bâtiment d'accueil et d'un garage – Parc régional du Lac-Matapédia**

- Considérant que les travaux des phases 1 et 2 du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) 2024-2029 du Parc régional du Lac-Matapédia doivent impérativement être complétés d'ici la fin de l'année 2026 afin de sécuriser une aide financière gouvernementale de 80 % ;
- Considérant qu'il y a urgence d'agir en raison de la faible disponibilité des entrepreneurs généraux en période estivale et des délais de réalisation très courts ;
- Considérant la nécessité de modifier la stratégie d'approvisionnement et de gestion de chantier pour optimiser les coûts et respecter le calendrier d'exécution.

En conséquence, sur une proposition de M. Aubert Turcotte, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. D'autoriser les membres désignés du personnel du Service de génie municipal à entreprendre et suivre la formation requise auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) afin de permettre à la MRC d'agir comme maître d'œuvre/entrepreneur général pour ce projet ;
2. D'autoriser le lancement d'appels d'offres sur invitation distincts pour les spécialités d'électricité, d'excavation, de fondation, de charpenterie et de menuiserie.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

6.1. Mesure concertation pour l'emploi – Valorisation des professions – Décision

Résolution CM 2026-159 **concernant le projet « Valorisation des professions» présenté à la mesure de Concertation pour l'emploi de Services Québec**

- Considérant que Services Québec propose de soutenir financièrement un projet répondant aux objectifs de valoriser certaines professions pour lesquelles l'on constate un enjeu de recrutement au cours des prochaines années;
- Considérant que le programme permet une aide maximale de 48 000 \$ pour le projet qui doit être complété au 31 mars 2027;
- Considérant que le Comité Emploi de La Matapédia souhaite travailler sur ce projet misant le maintien des services professionnels sur le territoire matapédien;
- Considérant que le projet vise une demande d'aide financière de 48 000 \$ et qu'il a été déterminé que la MRC de La Matapédia en sera le porteur avec la collaboration du Comité Emploi;
- Considérant qu'il est nécessaire que le conseil de la MRC de La Matapédia donne son aval au projet afin qu'il puisse être mis en action.

En conséquence, sur une proposition de M. Lorenzo Ouellet, appuyée par Mme Chantal Gagné, il est résolu ce qui suit :

- D'appuyer le projet « Valorisation des professions »;
- D'accepter que la MRC de La Matapédia agisse comme porteur et mandataire de l'accord de regroupement;
- D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Stéphane Pineault, directeur du Service de développement, à signer tous les documents nécessaires.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

7.1 Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent – Préservation intégrale de la gestion de l'offre – Décision

Résolution CM 2026-160 concernant la préservation intégrale de la gestion de l'offre

- Considérant que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne.
- Considérant qu'au Bas-Saint-Laurent, l'industrie laitière représente 493 fermes, 7 usines, 4 422 emplois pour une production de 402,7 millions de litres de lait.
- Considérant les producteurs laitiers sont présents dans les huit territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent.
- Considérant que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne.
- Considérant que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers de notre région et affecter la vitalité de nos communautés locales.
- Considérant que la disparition de la gestion de l'offre pourrait entraîner un risque important pour la sécurité alimentaire tout en réduisant l'autonomie régionale.

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Maxime Tremblay, appuyée par Mme Sophie Lapointe, il est résolu que la MRC de La Matapédia exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

9. AUTRES SUJETS

9.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 9 septembre 2026 à 19 h 30

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire le 9 septembre 2026 à 19 h 30.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2026-161 concernant la levée de la séance

Sur proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu de lever la séance à 19 h 59.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint